



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 101160

Texte de la question

Mme Ségolène Royal interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche . Son attention a été appelée par le conseiller général de la Charente, sur la fermeture, prévue à la rentrée 2006, de la classe passerelle de l'école Saint-Exupéry, quartier de Basseau, à Angoulême. Cette structure permet à de jeunes enfants, âgés de dix-huit mois à trois ans et issus de quartiers populaires, de préparer leur intégration et leur réussite au sein du système scolaire. La décision de fermer cette classe entraîne donc la suppression d'une structure d'accueil originale, sans offrir aux enfants et aux parents une contrepartie équivalente. Pour que ces enfants puissent réussir dans les meilleures conditions, et dans un souci d'équité, elle lui demande d'examiner cette situation afin de maintenir la classe passerelle à Basseau.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Royal](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101160

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7945